

AB AUTO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30 000 euros

7 impasse Colette Besson
53100 MAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL AB AUTO
EN S.A.S.**

ADEVAL AUDIT
SAS au capital de 274 000 euros
22 rue Charles Bertheau
75013 PARIS

RCS PARIS 824 793 434
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SAS ADEVAL AUDIT

Monsieur Jean-Michel MOTRIEUX

Commissaire aux Comptes

22 rue Charles Bertheau

75013 PARIS

SARL AB AUTO

7 impasse Colette Besson

53100 MAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL AB AUTO
EN SAS**

A l'associé unique,

En notre qualité de Commissaire à la Transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 25 février 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres, par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des éléments survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Il n'est stipulé aucun avantage particulier à la transformation.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part, les observations suivantes :

- votre trésorerie active présente au 30 septembre 2024 un solde 172 014 euros sans présence d'emprunts restant à rembourser
- vous avez dégagé un bénéfice de 76 796 euros au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2024 ;
- vos capitaux propres arrêtés au 30 septembre 2024 s'élevaient à 281 990 euros ;
- votre capital social est de 30 000 euros ;
- vous n'avez réalisé aucune distribution de dividendes depuis le 1^{er} octobre 2024.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de Monsieur Anthony BOUTELOUP, gérant, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever le montant des capitaux propres à la date du 10 mars 2025.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 11 mars 2025

SAS ADEVAL AUDIT
Jean-Michel MOTRIEUX
Commissaire à la Transformation

